

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 septembre à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence Mme Bénédicte DE TOUZALIN, Vice-Présidente.

Présents : Bénédicte DE TOUZALIN, Marie-Thérèse BURR, Emmanuel BLANCHARD, Nadia MAHITUKU, Ivain BIGNONET, Gilles MAZA, Françoise DHOTEL, Joseph GUEPIN, Hélène SIMBILLE, Anne GUICHARD,

Absents excusés : Isabelle RAIMBAULT donnant pouvoir à B. DE TOUZALIN, Cécile COCHY-FAURE donnant pouvoir à N. MAHITUKU, Christine HUU donnant pouvoir à MT. BURR, Nathalie HERSANT donnant pouvoir à I. BIGNONET, Martine LAURENDEAU donnant pouvoir à E. BLANCHARD, Philippe BIOTEAU donnant pouvoir à J. GUÉPIN,

Convocation par mail du 28/08/2026

Nombre de membres : En exercice : 16 - Présents : 10 - Votants : 16

RENOUVELLEMENT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS VILLAGE PIERRE RABHI EN MATIERE DE PRESTATIONS D'ASSURANCES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs aux groupements de commandes publiques,

Considérant que les besoins de la commune et du CCAS sont similaires en matière d'assurances, il est proposé, dans un objectif d'optimisation des coûts, la création d'un groupement de commandes entre ces deux entités et l'organisation d'une mise en concurrence des opérateurs d'assurances,

Aussi, il est proposé :

- D'adhérer au groupement de commandes constitué entre la commune et le CCAS en matière d'assurances et d'accepter que la commune soit désignée coordonnateur du groupement,
- D'approuver le projet de convention de groupement de commandes et la signature de celle-ci, à compter du 1/10/2026
- D'autoriser La Maire-Présidente à prendre toutes les décisions nécessaires à son exécution.

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Bénédicte DE TOUZALIN,
Vice-Présidente du C.C.A.S.
Village Pierre Rabhi



Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 049-264901992-20260903-D26_033-DE

